

Peinture

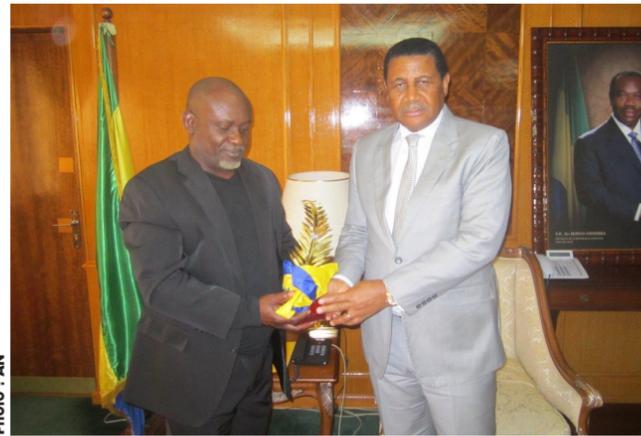
Gyupa Mondo, récompense d'un talent créatif

Bona MASANU
Libreville/Gabon

« **LE** talent n'est pas toujours visible aux yeux de tous. Si nulle lumière extérieure ne vient l'éclairer, il peut même parfois rester dans l'ombre jusqu'à sa redécouverte des années après la disparition de l'artiste ». Ces propos sont de David Lisnard, maire de Cannes, ville ayant organisé récemment une expo-

sition dénommée "Artistes du monde". L'événement, présidé par Guy Weil, a drainé, à la faveur d'un véritable coup de projecteur, des talents naissants ou plus confirmés. Et Gyupa Mondo (le seul venu d'Afrique), qui entre dans une autre dimension, y a fait rayonner le nom du Gabon parmi les 85 participants issus de divers horizons. Sur la quinzaine de lauréats, Mondo a remporté la palme d'or décernée par

Marina Picasso, la petite-fille du grand-maître du domaine, Pablo Picasso, qui a apporté son parrainage à l'exposition organisée dans les salons de la Gare Maritime. Tout un symbole ! Il a donné à apprécier des œuvres, telles que "Isabelle, la fée", "Maman bonheur", "Amour perdu", "Femme bantou", "L'œil d'artiste", "Vieille marmite", qui témoignent de la richesse graphique de ses capacités intrinsèques. C'est donc dire si elles ont séduit les cœurs. Depuis bien longtemps, l'artiste dont le cœur est brûlé par le feu de l'amour



L'artiste Gyupa Mondo et le Premier ministre Daniel Ona Ondo.

a toujours été soutenu dans sa progression par Anicet Bongo Ondimba, président du Centre de

collecte et de préservation des civilisations des bantou (Cecociba). Ayant exploré d'autres formes

d'expression en vue d'enrichir sa touche et mieux essaimer, il s'applique à laisser son empreinte indélébile dans cet univers pictural, s'illustrant de fort belle manière à chacune de ses apparitions. En alternant sorties extérieures et expositions au plan local, il semble avoir trouvé la toison d'or recherchée depuis si longtemps. Revenu au pays, il est allé présenter son prix au Premier ministre, Daniel Ona Ondo, avant de faire autant chez la ministre de la Culture, des Arts et de l'Education civique, Paulette Mengue.

Chronique littéraire

Rencontrer Miryl Eteno et sourire

ELLE ne payait pas de mine. Ses hôtes la connaissaient de réputation d'abord, eux qui tenaient tant à la revoir, après l'avoir rencontrée un peu comme on présente quelqu'un en courant, trop pressé, happé par le genre d'urgence qu'on ne négocie pas. Elle avait dit oui tout de suite, en laissant toutefois l'impression de craindre un peu le milieu, au départ à tout le moins. Celle qui les avait mis en contact était une femme sûre, du genre dont on donne sa confiance les yeux fermés, Edna Merey. D'ailleurs, n'était-ce pas une lectrice hors pair, lisant tout ce qui sortait en librairie, nous disons bien tout ce qui sortait en librairie en matière de littérature ? Si la littérature gabonaise avait un secret pour elle ? Ne soulevaient cette question que ceux qui n'avaient jamais eu l'heur de discuter avec elle. D'ailleurs, il ne vous était pas beaucoup demandé en termes de contribution dans le débat. Madame, une fois lancée sur un quelconque sujet en rapport avec la littérature gabonaise, n'était déjà plus avec vous, mais dans son élément, enchantée d'en parler. Donc, lorsqu'elle nous fit découvrir Miryl, nous partions confiant. Mais nous l'avons dit, Miryl ne payait pas de mine. Mais il en va toujours ainsi avec la plupart des gens dont l'apparence vous dit deux ou trois choses hélas fausses sur eux. C'est à ce moment que nous nous rappelons toujours un conseil pour la vie que nous lâcha un vieux lecteur un jour, sortant d'une bibliothèque : "Un livre, il faut toujours avoir sa propre opinion là-dessus." Il fallait donc découvrir Miryl et se faire sa propre religion.

Miryl ne payait pas de mine. Passons sur ses premiers textes, des nouvelles au goût agréable certes, mais pas inoubliable. On aime, sans plus. Avec "Les Doux murmures de mon enfance" (2012), nous avons été transporté dans une autre dimension. Inimaginable. Incroyable. C'est curieux que ce texte, dont le paratexte dit qu'il est un "récit", au volume peu épais, nous ait marqué à ce point. A force de chercher à comprendre d'où nous venait ce sentiment d'attachement à ce petit livre, une hypothèse nous a traversé l'esprit. C'est la force du royaume d'enfance, selon les mots de Senghor. Parler de l'enfance est toujours touchant. La nostalgie. Le temps de l'innocence, le temps de la construction de soi, le temps des souvenirs impérissables dont quelques moments singuliers vous font venir les larmes aux yeux.

Dans "Les Doux murmures de mon enfance", Miryl Eteno frappe fort. Très fort, en toute simplicité. Elle évoque la figure de son père, l'homme-surprise, un père aux réactions souvent épidermiques mais généreux. La figure de la mère, complice du père. Les frères et les sœurs, turbulents, inquiétants, déjà assoiffés de vivre à fond leur enfance, c'est-à-dire sans se soucier du lendemain, ni du qu'en dira-t-on, comme s'ils avaient la prescience que ce temps passe vite et ne revient jamais.

Les grands-parents. Ah, les grands-parents. Le texte s'ouvre avec eux. Ils offrent, à la demande des enfants, et surtout de Miryl, le récit de trois contes courts mais combien denses sur le registre de la leçon de l'histoire. Trois contes puissants, en particulier celui intitulé "Pemba", le plus étrange en même temps que le plus significatif en termes d'interprétation. Il faut entendre Myril s'épancher là-dessus, rappelant ce doux murmure de son enfance, pour voir le monde autrement.

Voilà pourquoi Miryl nous a beaucoup parlé, toujours souriante, à l'aise. Mais nous rêvions à Pemba et à son triste sort. Nous voulions en savoir plus, soupçonnant que le sens véritable de ce conte demeure inatteignable, sauf par la voix des grands-parents qui savaient pourquoi ils le racontaient. Pour Miryl aussi il y a dans cette histoire une part de mystère, a-t-elle reconnu. L'explication qu'elle nous en a fournie nous a comblé. Elle tombe sous le sens. Ah, rencontrer Miryl Eteno, apprendre et



AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

COMMUNIQUE

de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des télécommunications, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) enregistre, depuis plusieurs mois, des fraudes massives sur le trafic téléphonique entrant au Gabon.

Ces fraudes se caractérisent par le détournement des appels téléphoniques émis depuis l'étranger qui se terminent au Gabon par des liaisons internationales non officielles. Elles sont mises en œuvre à partir des équipements dénommés « **SIMBOX** ». Ces équipements, non déclarés et non homologués, sont installés et exploités au Gabon en flagrante violation des dispositions de la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République gabonaise.

En pratique, lorsqu'on reçoit un appel international, le numéro affiché doit être précédé de l'indicatif du pays d'émission dudit appel (exemple +33 pour la France). Or, pour ces appels détournés, l'écran du téléphone de la personne qui reçoit affiche un numéro local du Gabon.

Ces fraudes, qui génèrent d'importants revenus financiers à leurs auteurs, sont organisées principalement par des personnes résidentes à l'étranger ou de passage au Gabon qui y introduisent ces SIMBOX et les confient à des complices basés localement pour exploitation.

Les actions menées dans ce sens par l'ARCEP en collaboration avec les forces de sécurité, ont permis à ce jour l'arrestation, en flagrant délit, de plusieurs individus.

En conséquence, l'ARCEP informe le public que toute personne qui, en connaissance de cause ou prétendant ignorer la réglementation, héberge, installe et exploite frauduleusement des équipements SIMBOX, est passible d'un emprisonnement ferme sans préjudice du paiement d'une amende, conformément aux textes en vigueur en République gabonaise.

Enfin, il est rappelé que tout équipement de télécommunications de quelque nature que ce soit, doit requérir l'homologation préalable de l'ARCEP.

Fait à Libreville, le

14 DEC. 2015

Le Président du Conseil de Régulation



Lin MOMBO